

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 mars 2014 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Daniel Lauzon, maire suppléant.

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Bernard Groulx et Normand Pigeon

Mesdames Danie Deschênes, conseillère
Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

Absences : Madame Marie-Claude Nichols, mairesse
Monsieur Jean Fournel, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-03-54 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

- 7.1 Premier projet de règlement no 440-7 : règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats – adoption;
- 7.2 Premier projet de règlement no 510 : règlement sur les usages conditionnels – adoption;
- 7.3 Autorisation de signature – contrat de services professionnels – inspecteur en urbanisme;
- 7.4 Octroi de subvention – soutien à l'élite sportive – Véronique Demers;
- 7.5 Octroi de subvention pour le Défi Gratte-Ciel 2014 à Marc Laplante;
- 7.6 Colloque annuel 2014 – ACMQ – délégation;
- 7.7 Congrès 2014 – COMBEQ – délégation.

ADOPTÉE

2014-03-55 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2014, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-03-56 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2014 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2014, au montant de **301 663.11 \$**.

ADOPTÉE

2014-03-57 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2014 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2014, au montant de **691 884.82 \$**.

ADOPTÉE

2014-03-58 AUTORISATION DE DÉPENSES – ACHAT SERVEUR DE RELÈVE

Considérant qu'il est prévu dans le programme triennal d'immobilisations l'acquisition d'un serveur de relève;

Considérant qu'un montant de 18 400 \$ est prévu dans le programme triennal d'immobilisations à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser une dépense de **14 871.17 \$** plus taxes à **Hypertech**, pour l'acquisition d'un serveur de relève.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-131-00-210.

ADOPTÉE

2014-03-59 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-26 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT LES NORMES D'ENTREPOSAGE ET DE STATIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCRÉATION EN ZONE RÉSIDENIELLE

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 ayant pour but de modifier les dispositions applicables au stationnement et à l'entreposage des équipements de récréation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 437-26 a été adopté lors de la séance du 12 novembre 2013;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 décembre 2013 à 16 h au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que le Conseil a adopté la résolution 2014-02-33 et que la mairesse a exercé son droit de reconsidération conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le second projet de règlement no 437-26 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le second projet de règlement no 437-26 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437, notamment les normes d'entreposage et de stationnement des équipements de récréation en zone résidentielle ».

Que ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant les personnes à présenter une demande soit diffusé dans un journal local.

ADOPTÉE

2014-03-60 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS, AFIN D'ACTUALISER LES TARIFS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement numéro 445 sur les tarifs, afin d'actualiser les tarifs en vigueur.

2014-03-61 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Madame la conseillère Danie Deschênes donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente un projet de règlement qui portera le numéro 437-28 afin de modifier le Règlement de zonage numéro 437. Ce projet de règlement a pour but :

- d'apporter des modifications afin de faciliter l'application de certaines dispositions du règlement;
- de modifier les dispositions applicables à l'usage additionnel à la classe d'usage habitation unifamiliale (h1), soit le « logement bi générationnel »;
- d'ajouter des normes régissant les constructions dans la zone inondable 0-20 ans;
- de modifier les limites des zones, « H-216 », « H-217 » et « H-222 »;
- de créer de nouvelles zones;
- de modifier certaines normes contenues dans les grilles des usages et normes pour les zones « H-215 » et « H-216 »;
- d'ajouter de nouvelles grilles et normes pour les nouvelles zones créées.

2014-03-62 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-28 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier les articles 1.7, 2.2.2.3, 7.2, 10.2, 10.7, 10.8.3.1, 11.2, 12.4.4, modifier les zones « H-216 », « H-217 », « H-222 » et « H-321 » et ajouter les zones « A-141 », « A-142 », « A-143 », « A-412 », « A-413 » et « A-414 » de même que les grilles des usages et normes pour ces zones;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-28 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter le premier projet de Règlement no 437-28 intitulé « règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-03-63 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 440

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement no 440 sur les permis et certificats.

Ce projet de règlement a pour but :

- d'identifier des conditions devant être respectées dans le cas d'une demande de certificat d'occupation visant une résidence pour personnes âgées ou retraitées;
- de fixer certaines conditions additionnelles quant au remboursement du dépôt de 500 \$ versé à la Ville par le requérant d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment;
- d'exiger que dans le cas de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, de l'ajout d'un étage additionnel sur un bâtiment résidentiel, ou l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial résultant en une augmentation de plus du tiers (1/3) de la superficie de plancher, les plans doivent porter le sceau et la signature d'un architecte ou d'un technologue professionnel ».
- d'exiger que dans le cas de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, de l'ajout d'un étage additionnel sur un bâtiment résidentiel, ou l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial résultant en une augmentation de plus du tiers (1/3) de la superficie de plancher, les plans doivent porter le sceau et la signature d'un architecte ou d'un technologue professionnel.

2014-03-64 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 510 – RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Monsieur le conseiller Normand Pigeon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser dans une zone résidentielle, de construire ou de transformer un bâtiment de façon à ce qu'il puisse être occupé par une résidence pour personnes âgées.

2014-03-65 OCTROI DE CONTRAT – BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE 2014

Considérant que la Ville a procédé à une demande de services auprès de différents fournisseurs pour l'octroi du contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer le contrat de service pour le balayage et le nettoyage de la chaussée pour l'année 2014, à **Entretiens J.R. Villeneuve inc.** pour un taux horaire de **59 \$** plus taxes, jusqu'à concurrence d'une somme annuelle maximale de **15 075 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-321-00-548.

ADOPTÉE

2014-03-66 **OCTROI DE CONTRAT – INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D’INCENDIE POUR 2014**

Considérant que la Ville a procédé à une demande de services auprès de différents fournisseurs pour l’octroi du contrat d’inspection et d’analyse des bornes d’incendie pour 2014.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d’octroyer un contrat de service avec **Aqua Data inc.** pour l’inspection et l’analyse annuelle 2014 des bornes d’incendie, au prix unitaire de **16.15 \$**, pour une somme annuelle maximale de **9 000 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 1-02-413-00-443.

ADOPTÉE

2014-03-67 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2014-04 – TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE RÉTENTION, ÉCLAIRAGE ET PROFILAGE AU PARC DES ÉPERVIERS**

Considérant qu’à la suite d’un appel d’offres public pour les travaux d’aménagement des bassins de rétention, éclairage et profilage au parc des Éperliers, 14 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 6 mars 2014 immédiatement après 11 h.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, soit **Les Pavages Théorêt Inc.** pour un montant de **575 972 \$** plus taxes applicables le tout conformément aux documents d’appel d’offres GT2014-04 pour les travaux d’aménagement des bassins de rétention, éclairage et profilage au parc des Éperliers.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d’emprunt et la réserve financière et imputée au poste budgétaire 1-22-725-10-715.

ADOPTÉE

2014-03-68 **DEMANDE D’AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP) POUR L’OUVERTURE DES RUES KAY, D’HONT ET HÉBERT – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot présente une demande d’autorisation au MDDEFP pour l’ouverture des rues Kay, D’Hont et Hébert de même que tout engagement en lien avec cette demande;

Que la Ville s’engage, par l’intermédiaire de la firme d’ingénierie, à transmettre au MDDEFP, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation quant à la conformité des travaux avec l’autorisation accordée;

Que la firme d’ingénierie **WSP Canada Inc**, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande et autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-03-69 **OCTROI DE SUBVENTION AUX PARTENAIRES DE PLAISIRS D'HIVER ÉDITION 2014**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville verse la somme de **250 \$** à chacun des organismes suivants, à titre d'aide financière pour leur participation à l'édition 2014 de Plaisirs d'Hiver:

- Tir à l'arc - **Les Archers Perrotdamois**;
- Sculpture sur glace - **Les Citoyens Perrotdamois**;
- Stationnement - **Le Festival de la SOUPE**;
- Glissade – **Soccer FC Trois-Lacs**;
- Feu – **Scouts 16^e Ile-Perrot**.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 1-02-728-10-992.

ADOPTÉE

2014-03-70 **AUTORISATION DE DÉPENSES – MODIFICATIONS DES JEUX D'EAU**

Considérant que la Ville désire apporter des modifications afin de réduire la consommation des jeux d'eau au parc des Mésanges de même que récupérer l'eau grise à d'autres fins;

Considérant qu'un montant de 40 000 \$ est prévu dans le programme triennal d'immobilisations à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser une dépense maximale de **40 000 \$**, taxes nettes pour apporter les modifications aux jeux d'eau afin d'en diminuer la consommation d'eau, ainsi que d'installer un réservoir souterrain récupérant l'eau grise pour l'utiliser à d'autres fins.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-722-00-721.

ADOPTÉE

2014-03-71 **DEMANDE DE SUBVENTION : MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME VÉLOCE II**

Considérant que le Ministère des Transports du Québec offre des subventions dans le cadre du programme Véloce II pour le développement du transport actif;

Considérant que sur le boulevard Perrot, il y aurait lieu de mettre un système de voie partagée.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec, en vertu du programme Véloce II, pour le projet de voie partagée sur le boulevard Perrot.

Que madame Josiane Asselin, directrice des Services communautaires, soit désignée mandataire de la Ville afin d'entreprendre et réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de cette demande d'aide financière, ainsi que de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-03-72 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au Ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques du Québec », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay, pour l'année 2014.

Que madame Guylaine Lauzon, responsable de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière, ainsi que de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-03-73 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE AUX ABORDS DE LA RUE RIVELAINE ET DU BOUL. DON-QUICHOTTE – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au Ministère des Transports du Québec une demande d'autorisation pour l'aménagement de la halte aux abords de la rue Rivelaïne et du boulevard Don-Quichotte.

Que madame Josiane Asselin, directrice des Services communautaires, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande, ainsi que de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-03-74 **AUTORISATION DE DÉPENSES – HALTE RIVELAINE**

Considérant qu'il est prévu dans le programme triennal d'immobilisations l'aménagement de la halte Rivelaïne;

Considérant qu'un montant de 15 000 \$ est prévu dans le programme triennal d'immobilisations à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser une dépense maximale de **15 000 \$** taxes nettes, pour l'aménagement de la halte Rivelaïne.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-725-10-110.

ADOPTÉE

2014-03-75 **AUTORISATION DE DÉPENSES – PLANS ET DEVIS – CHALET AU PARC DES HIRONDELLES**

Considérant qu'il est prévu dans le programme triennal d'immobilisations les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis relatifs au chalet du parc des Hirondelles;

Considérant qu'un montant de 5 000 \$ est prévu dans le programme triennal d'immobilisations à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser une dépense maximale de **5 000 \$** taxes nettes pour l'élaboration des plans et devis relatifs au chalet du parc des Hirondelles.

Que cette dépense soit puisée au fonds des parcs et imputée au poste budgétaire 1-22-725-10-110.

ADOPTÉE

2014-03-76 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS**

Considérant que la Ville a octroyé aux termes de sa résolution 2013-04-116 à Pelouse Santé inc., le contrat d'entretien des terrains sportifs pour l'année 2013 avec 1 année de renouvellement conformément à l'appel d'offres SC2013-01.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville renouvelle pour la saison 2014, avec **Pelouse Santé inc.**, le contrat d'entretien des terrains sportifs pour un montant forfaitaire de **14 818.43 \$** plus taxes conformément à l'appel d'offres SC2013-01.

ADOPTÉE

2014-03-77 **SUBVENTION – MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE PERROT 2014**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du comité organisateur du Marché des saveurs de l'Île Perrot;

Considérant les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer au **Marché des saveurs de l'île Perrot** une subvention de **5 600 \$** pour la réalisation de leurs marchés estival et de Noël pour la saison 2014.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2014-03-78

PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT

Considérant que LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole et qu'à cet effet, Loisir et Sport Montérégie s'engagent à :

- Fournir des outils et du soutien afin de rendre visible la contribution du bénévolat en vue de le rendre attractif et attrayant aux yeux des citoyens;
- Fournir des affiches de la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles, en vue de sa diffusion et de sa visibilité;
- Fournir le lien du «*Portail en gestion des bénévoles*» et fournir l'information à son utilisation optimale;
- Fournir des outils afin de questionner l'état de situation du renouvellement de l'engagement bénévole et d'y poser des gestes en vue de son développement;
- Reconnaître et rendre visibles annuellement les organismes et municipalités qui s'engageront à soutenir le développement du bénévolat en loisir et en sport ainsi que leurs initiatives.

Considérant que le secteur du loisir public :

- Contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- Contribue au développement du capital social des communautés;
- Offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique.

Considérant que l'engagement bénévole auprès de la collectivité :

- Contribue au développement de l'appartenance, du tissu social et de l'implication citoyenne;
- Contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la communauté;
- Contribue à assurer une offre diversifiée de loisirs grâce à la prise en charge par la communauté;
- Permet de maintenir accessible l'offre de service en loisir public.

Considérant que l'engagement bénévole auprès des individus :

- Contribue à la réalisation personnelle et à l'estime de soi;
- Contribue à la réalisation de ses projets et de ses ambitions;
- Permet de s'intégrer dans son milieu et de socialiser.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot participe au « **Programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport** » et qu'à cet effet s'engage à :

- Signer la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole;
- Adhérer à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent;
- Rendre visible l'engagement bénévole en vue de le rendre attractif aux yeux des citoyens;
- Diffuser auprès des bénévoles les outils et ressources du «*Portail en gestion des bénévoles*» et faciliter leur utilisation;
- Participer activement aux activités de réseautage;
- Nommer la directrice des Services communautaires responsable pour le suivi ainsi que de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2014-03-79 **DOMAINE DE L'ARISTOCRATE- AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DÉPENSE**

Considérant que la Ville et 9130-0723 Québec inc. (promoteur) ont signé une entente relative à des travaux municipaux pour le Domaine de l'Aristocrate en date du 11 octobre 2012;

Considérant que cette entente a notamment pour but la contribution de 10 % parc ou terrain de jeux ou espaces naturels conformément aux articles 117.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que la superficie bâtable du projet est de 201 100.2 m² donc 20 110 m² dû à la Ville pour les parcs plus le 1/3 du bassin soit une superficie totale due à la Ville de 22 407.7 m²;

Considérant que le promoteur cède une superficie totale de 32 003.3 m², il y a une différence de 9 595.6 m². La Ville a échangé 6 702.6 m² en terrain et doit compenser la différence soit 2 893m² (31 140 p²) en monétaire à 2\$/pi² totalisant 62 280 \$;

Considérant qu'il y a eu cessions entre la Ville et le promoteur conformément aux résolutions 2012-08-324, 2013-02-42, 2013-04-111, 2013-09-264, 2013-11-310;

Considérant qu'il reste au promoteur à céder à la Ville le lot 5 089 629, les rues et 2 zones humides non loties;

Considérant qu'il y a lieu que le promoteur cède le lot 5 089 629;

Considérant que la cession des rues aura lieu 1 an après l'acceptation finale des travaux.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu :

- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte de cession pour acquérir de la compagnie **9130-0723 Québec inc.**, le lot **5 089 629** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, tel que convenu dans le protocole d'entente intervenu entre le promoteur et la Ville dans le cadre du développement domiciliaire du Domaine de l'Aristocrate. La date de répartition à l'acte de cession sera le 1^{er} janvier 2014, et ce même si d'autres lots sont inclus audit acte de cession.
- D'autoriser tel que convenu dans le protocole d'entente, la dépense à **9130-0723 Québec inc.** de 62 280 \$ plus taxes applicables et que cette dépense soit puisée à même le règlement no 509 et imputée au poste budgétaire 1-22-611-00-723.

ADOPTÉE

2014-03-80 **SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE NOS 2014-04, 2014-05 ET 2014-06 AVEC LE SYNDICAT (CSN)**

Considérant que la lettre d'entente 2014-04 a pour but de modifier l'horaire de la bibliothèque;

Considérant que la lettre d'entente 2014-06 modifie l'horaire de travail du coordonnateur aux Services communautaire;

Considérant la restructuration du département d'urbanisme;

Considérant que ces demandes ont fait l'objet de discussions avec le syndicat.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu :

De modifier l'horaire de la bibliothèque à compter du 20 avril 2014 pour répondre aux besoins des citoyens et pour une plus grande stabilité dans les horaires des employés;

De restructurer le Service de l'urbanisme comme suit, à savoir :

- la modification des descriptions de tâches du poste de technicien en urbanisme;
- la création du nouveau poste d'inspecteur junior;
- la modification du poste d'inspecteur sénior;
- la modification du salaire du technicien qui sera diminué de 1.50\$ / heure.
- fixer le salaire de l'inspecteur junior à 1.50\$ /heure de moins que celui de l'inspecteur sénior.

De modifier l'horaire de travail du coordonnateur aux Services communautaires afin de réduire une partie des heures supplémentaires lors des activités.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente 2014-04, 2014-05 et 2014-06 avec le Syndicat.

ADOPTÉE

2014-03-81 AUTORISATION DE DÉPENSES – MRC : FACTURE 2013-241

Considérant le différent intervenu avec le Groupe Financier AGA inc.;

Considérant la résolution de la Ville numéro 2013-03-82.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser le paiement de la facture 2013-241 en provenance de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un montant de **10 897.86 \$** relatif aux frais d'administration et frais juridiques pour le règlement du différend intervenu avec le Groupe Financier AGA Inc.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-161-00-412 pour un montant de 5 102.50 \$ et 1-02-161-00-416 pour un montant de 5 795.36 \$.

ADOPTÉE

2014-03-82 APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – FONDOS CHANTIERS CANADA

Considérant que la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

Considérant que les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

Considérant que l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E & B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;

Considérant que le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

Considérant que ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;

Considérant que l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

Considérant que le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

Considérant que le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu unanimement d'appuyer les démarches prises par l'UMQ et visant à :

- Réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- Demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- Réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

ADOPTÉE

2014-03-83 REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST : PARTICIPATION

Considérant que le regroupement des municipalités de l'Ouest couvrirait un territoire de 1 239 km² avec une population de plus de 417 000 habitants;

Considérant que ce regroupement serait composé des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des 12 municipalités suivantes :

- Lachine, Pierrefonds, Sainte-Geneviève, Baie-D'Urfé, Dollard-des-Ormeaux, Beaconsfield, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue, L'Île-Dorval et Senneville.

Considérant que ce forum privilégié permettrait aux élus d'échanger sur des sujets et de se donner des positionnements communs et cohérents afin de faire des représentations auprès des instances gouvernementales appropriées dans une vision commune;

Considérant que les dossiers communs sont, notamment : le transport collectif, les services de santé, le développement économique, la culture, le tourisme, le lien cyclable, le niveau du fleuve et les infrastructures de transport;

Considérant la résolution numéro 14-02-26-13 du Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 26 février 2014 acceptant le concept du regroupement des municipalités de l'Ouest.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot participe au regroupement des municipalités de l'Ouest. Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-03-84

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-7 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de sur les permis et les certificats no 440 aux fins :

- d'identifier des conditions devant être respectées dans le cas d'une demande de certificat d'occupation visant une résidence pour personnes âgées ou retraitées;
- de fixer certaines conditions additionnelles quant au remboursement du dépôt de 500 \$ versé à la Ville par le requérant d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment;
- d'exiger que dans le cas de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, de l'ajout d'un étage additionnel sur un bâtiment résidentiel, ou l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial résultant en une augmentation de plus du tiers (1/3) de la superficie de plancher, les plans doivent porter le sceau et la signature d'un architecte ou d'un technologue professionnel.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 440-7 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le premier projet de Règlement no 440-7 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 440 notamment le certificat d'occupation pour résidence pour personnes âgées ou retraitées ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-03-85 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 510 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement sur les usages conditionnels étant un complément à la réglementation d'urbanisme existante applicable;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 510 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le premier projet de Règlement no 510 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-03-86 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – INSPECTEUR EN URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la directrice du service d'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de services professionnels avec **L'Atelier Urbain inc.** relativement au service d'un inspecteur en urbanisme pour 3 jours semaine.

ADOPTÉE

2014-03-87 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – VÉRONIQUE DEMERS**

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que Véronique Demers représente l'élite sportive dans la pratique du triathlon et qu'elle satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer une subvention pour l'année 2014 à **Véronique Demers**, afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs, d'une somme totale de **500 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2014-03-88 **OCTROI DE SUBVENTION POUR LE DÉFI GRATTE-CIEL 2014 À MARC LAPLANTE**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention d'une somme de **150 \$** à **Marc Laplante**, afin qu'il participe au Défi Gratte-ciel 2014.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2014-03-89 **COLLOQUE ANNUEL 2014 – ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser monsieur **Éric Leclerc**, responsable des communications, à participer au Colloque annuel 2014 de l'Association des communicateurs municipaux (ACMQ) qui se tiendra à Victoriaville du 28 au 30 mai 2014.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce colloque (frais d'inscription, d'hébergement et repas) pour une somme de **708 \$** plus taxes.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-171-00-311.

ADOPTÉE

2014-03-90 **CONGRÈS 2014 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – DÉLÉGATION**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser madame **Mélissa Arbour-Lasalle**, directrice du service d'urbanisme, à participer au Colloque annuel 2014 de la COMBEQ qui se tiendra à La Malbaie du 1^{er} mai au 3 mai 2014.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce colloque (frais d'inscription, d'hébergement et repas) pour une somme de **1 202 \$** plus taxes.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-311.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de février 2014 de la Gestion du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-03-91 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 20h06.

ADOPTÉE

Daniel Lauzon
Maire suppléant

Jeanne Briand
Greffière

/vc
